

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa.
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.6 – Maîtrise d'Oeuvre

Proposition d'honoraires mission de maîtrise d'œuvre (APS)

pour l'extension de l'abri canot SNSM

- Délibération n° DEL2023-05-06

M. Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance :

- proposition d'honoraires de mission de maîtrise d'œuvre (Avant-Projet Sommaire) pour l'extension de l'abri canot SNSM.

Ils lui donnent leur accord à l'unanimité.

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente aux conseillers la proposition d'honoraires du maître d'œuvre pour la mission APS relative à l'extension de l'abri canot SNSM.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La proposition d'honoraires du maître d'œuvre pour la mission APS relative à l'extension de l'abri canot SNSM.

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux, M. Pascal
GIAVARINI,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'accepter la proposition d'honoraires pour la mission d'Avant-Projet Sommaire (APS) relative à l'extension de l'abri canot SNSM de l'Entreprise Individuelle Jean-Philippe LAQUAINE pour un montant de 1 369,11 € HT basée sur un montant prévisionnel de travaux de 143 000 € HT ; ce montant sera réparti entre le maître d'œuvre, M. Jean-Philippe LAQUAINE pour 1 369,11 € HT et son économiste, la Sarl LESCO, pour 600 € HT ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer cette proposition d'honoraires ;
- ☞ **Article 3 :** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au Budget Primitif Commune 2023, en dépenses d'investissement, à l'opération n° 223, article 2313 « Agrandissement station SNSM » ;

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Pour Le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Pascal GIAVARINI



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.